

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40^e année – N° 7 – Mercredi 21 février 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 6 février 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre et président de la commission des paysages et des sites (CPS) pour la fin de la période 2016 – 2020:

– M. Alain Beuret, architecte-urbaniste, Delémont, en remplacement de M. Dominique Nusbaumer.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 6 février 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du Conseil consultatif des Jurassiens domiciliés à l'extérieur de la République et Canton du Jura pour la fin de la période 2016 – 2020:

– M. Pascal Meyer, en remplacement de M. René Prêtre, démissionnaire.

La période de fonction expire le 31 décembre 2020.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Service des contributions

Dépôt des déclarations d'impôt

Conformément à l'article 153, alinéa 3 de la loi d'impôt du 26 mai 1988 (LI), les contribuables sont invités à remplir et à déposer leur déclaration d'impôt dans le délai légal, **qui échoit le 28 février 2018** (art. 154, alinéa 1 LI).

Il est dans l'intérêt de chacune et de chacun que sa taxation 2017 puisse être établie rapidement, puisque l'adaptation des acomptes 2018 en dépend.

La Section des personnes physiques, 2, rue de la Justice, Delémont (tél. 032 420 55 66) et le Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux (tél. 032 420 44 79) sont à disposition pour tout renseignement utile.

Delémont, février 2018

François Froidevaux
Administrateur

Service des contributions

Facturation de l'impôt fédéral direct 2017

Echéances et taux d'intérêts applicables

L'impôt fédéral direct est déterminé selon le système postnumerando, ce qui implique que la taxation a lieu l'année qui suit l'année fiscale. Que la taxation soit définitive ou non, le terme d'échéance de l'impôt fédéral direct de l'année fiscale 2017 est fixé au 1^{er} mars 2018 et l'échéance du délai de paiement au 31 mars 2018. Au terme d'échéance, la quasi-totalité des contribuables ne seront pas taxés, de sorte qu'ils recevront un bordereau d'impôt provisoire. Ce bordereau doit être acquitté jusqu'à l'échéance du délai de paiement; à défaut, le montant impayé est porteur d'intérêts.

Comme l'Ordonnance du 10 décembre 1992 sur l'échéance et les intérêts en matière d'impôt fédéral direct ¹⁾ lui en donne la possibilité, le Canton du Jura renonce à l'établissement de bordereaux provisoires d'un montant inférieur à 300 francs. Pour les contribuables concernés, l'impôt fédéral direct 2017 leur sera facturé entièrement lors du décompte final de l'année fiscale 2017 qui leur parviendra en principe avant la fin 2018.

Le Département fédéral des finances a fixé, pour l'année civile 2018, le taux d'intérêt moratoire à 3%. L'intérêt rémunérateur applicable aux montants à rembourser est également fixé à 3%, alors que le taux d'intérêt rémunérateur sur les paiements préalables s'élève à 0%.

La Section des personnes physiques, 2, rue de la Justice, Delémont (tél. 032 420 55 66), le Bureau des personnes morales et des autres impôts 2, rue

des Esserts, Les Breuleux (tél. 032 420 44 79) et les Recettes et Administrations de districts sont à disposition pour tout renseignement utile (032 420 55 66).

Delémont, février 2018

François Froidevaux
Administrateur

¹⁾ RS 642.124, art. 1 al. 1

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1515

Commune: Clos du Doubs

Localité: St-Ursanne

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: Réfection et renforcement du pont
Tronçon: St-Ursanne (route des Rangiers) – Montmelon-Dessus
Secteur: pont du Malrang

Durée: Du 26 février à 8 h au 30 mars 2018 à 17 h

Déviations: Pour les véhicules légers:
St-Ursanne – Route de Tariche – Montmelon-Dessous – Montmelon-Dessus
Pour les poids-lourds:
Les Malettes – La Caquerelle – route de la Corniche – Sceut – Montmelon-Dessus

Particularités: Passage inférieur voie CFF:
Hauteur maximum: 3.30 m
Largeur maximum: 3.90 m

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 14 février 2018

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Asuel / Montmelon

Assemblée annuelle 2018 du Syndicat d'améliorations foncières et d'amélioration en eau des Rangiers

Date: vendredi 16 mars 2018, à 20 h 30.

Lieu: Hôtel-Restaurant de La Caquerelle.

Ordre du jour:

1. Accueil, procès-verbal de la dernière assemblée, nomination de 2 scrutateurs.
2. Rapport d'activité
 - Rénovation des conduites: bilan et décompte
 - Nouveaux branchements réalisés côté Boécourt
3. Rapport des comptes et des vérificateurs.
4. Admissions/démissions au sein du comité et des vérificateurs des comptes.
5. Raccordement de la fontaine de Jean-Claude Schaffner.
6. Divers.

Le comité du syndicat

Courgenay

Assemblée communale extraordinaire, lundi 19 mars 2018, à 20 h, au Centre paroissial et culturel

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2017.
2. Nomination des vérificateurs des comptes pour la période 2018 – 2022.
3. EAU A16 – Reprise des installations de distribution d'eau par le SIDP – Présentation et validation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier.
4. Divers.

La convention mentionnée sous point 3. est déposée publiquement à l'administration communale durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au secrétariat communal. Le document est également disponible sur le site internet de la commune www.courgenay.ch.

Courgenay, le 12 février 2018

Le Conseil communal

Delémont

Entrée en vigueur du règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SIS)

Le règlement susmentionné, adopté par le Conseil de Ville de Delémont le 27 novembre 2017, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 2 février 2018.

Réuni en séance du 19 février 2018, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur immédiatement.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Au nom du Conseil communal
Le président: Damien Chappuis
La chancelière: Edith Cuttat Gyger

Montfaucon

Entrée en vigueur de la modification de l'article 20 du règlement de jouissance des pâturages de l'ancienne commune de Montfaverger

La modification de l'article 20 du règlement communal susmentionné, adoptée par l'assemblée communale de Montfaucon le 6 décembre 2017, a été approuvée par le délégué aux affaires communales le 5 février 2018.

Réuni en séance du 12 février 2018, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Paroisse réformée évangélique des Franches-Montagnes

Assemblée ordinaire de la paroisse, dimanche 11 mars 2018, à 11 h 15, à la salle de paroisse, sous le temple, à Saignelégier

Ordre du jour:

1. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 décembre 2017.
2. Présentation et approbation des comptes 2017.
3. Election d'un conseiller de paroisse.
4. Divers et imprévus.

Le Conseil de paroisse

Avis de construction

Boncourt

Requérante: Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt. Auteur du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage avec pose d'une nouvelle cheminée et d'une gaine technique en façade Est + pose de 242 m² de panneaux solaires thermiques + élargissement et réfection accès Nord, sur la parcelle N° 63 (surface 12406 m²), sise Rue d'Ajoie. Zone d'affectation: utilité publique UAb.

Dimensions principales: existantes. Dimensions gaine technique: longueur 2 m, largeur 0 m 60, hauteur 6 m, hauteur totale 6 m. Dimensions nouvelles cheminée: diamètre 0 m 40, hauteur 10 m 40, hauteur totale 10 m 40.

Genre de construction: matériaux: bâtiment: existant, inchangé/Gaine: béton (sous-sol) et construction métallique / Cheminées: inox mat. Façades: bâtiment: existant, inchangé/Gaine: inox mat/Cheminées: inox mat. Toiture: bâtiment: existant, inchangé.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2018 au secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 21 février 2018

Le Conseil communal

Delémont

Requérant: Monsieur Pachoud Damien, Via delle Rose 2, 6963 Pregassona. Auteur du projet: Marty Häuser AG, Sirnacherstrasse 6, 9501 Wil.

Projet: construction d'un immeuble comprenant 6 appartements, 1 parking de 7 places en sous-sol et 7 places de stationnement extérieures, sur les parcelles N°s 4929 (surface 685 m²) et 4930 (surface 856 m²), sise Rue du Murgier. Zone de construction: HAa: zone d'habitation A secteur a.

Description: immeuble d'habitation.

Dimensions principales: longueur 34 m 50, largeur 15 m 35, hauteur 7 m 43, hauteur totale 10 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: béton, briques et isolation. Façades: isolation thermique extérieure plâtrée, couleur: blanc cassé. Couverture: gravier. Chauffage: pompes à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 23 mars 2018 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 19 février 2018

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Fontenais

Requérant: Bernard Terrier, Rue Fernand-Gigon 315A, 2902 Fontenais. Auteur du projet: Voisard/Migy Sàrl, Rue Achille-Merquin 1, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un nouveau garage dans le prolongement du garage existant, avec rangement et monte-personne, réaménagement de l'accès aux garages et de l'espace jardin, sur la parcelle N° 56 (surface 3138 m²), sise Rue Fernand-Gigon. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: garage longueur 8 m 50, largeur 6 m 05, hauteur 4 m 10, hauteur totale 4 m 10. Dimensions niveau inférieur: longueur 11 m 70, largeur 6 m 10, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: matériaux: béton armé. Façades: béton apparent, teinte grise. Toiture: béton et dallage, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mars 2018 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 19 février 2018

Le Conseil communal

Mettembert

Requérant: Jean-Daniel Wullschleger, La Gasse 21, 2806 Mettembert. Auteur du projet: Jean Chatelain, architecte, Rue Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Projet: démolition des bâtiments N°s 22 et 22A et construction d'un hangar pour collection et dépôt meubles et horloges, avec 1 chambre d'hôtes, garage, poêle et terrasse couverte, ouverture et panneaux solaires en toiture, sur la parcelle N° 96 (surface 300 m²), sise La Gasse. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 21 m 34, largeur 9 m 12, hauteur 6 m 30, hauteur totale 8 m 20. Dimensions terrasse couverte: longueur 8 m 40, largeur 5 m 60, hauteur 4 m 40, hauteur totale 5 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: socle béton, ossature bois. Façades: bardage bois, teinte naturelle. Couverture: tuiles, teinte rouge naturel.

Dérogation requise: art. 2.5.1 – alignement à la route.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2018 au secrétariat communal de Mettembert où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mettembert, le 13 février 2018

Le Conseil communal

Montfaucon

Requérants: Noëlle & Daniel Hess, Le Pré-Petitjean 67, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: Gigandet Frères SA, Route de Saignelégier 15, 2714 Les Genevez.

Projet: réfection charpente et couverture, isolation entre chevrons, ouverture d'un velux et pose de panneaux thermiques sur pan Ouest, sur la parcelle N° 258 (surface 1308 m²), sise Le Pré-Petitjean. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: existant. Façades: existant. Toiture: tuiles TC, teinte rouge. Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 mars 2018 au secrétariat communal de Montfaucon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 19 février 2018

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérant: Yann Flück SA, Rue de l'Avenir 6, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Allotherm SA, Moosweg 11, 3645 Gwatt.

Projet: construction d'une centrale de production pour chauffage à distance par copeaux de bois, avec fosse

ext. couverte, sur la parcelle N° 3415 (surface 681 m²), sise Rue de l'Avenir. Zone d'affectation: activités AAa, plan spécial La Calame.

Dimensions principales: longueur 24 m 04, largeur 20 m 35, hauteur 9 m 80, hauteur totale 10 m 63. Dimensions fosse technique: longueur 5 m, largeur 1 m 95, hauteur 1 m 10, hauteur totale 1 m 10.

Genre de construction: béton et ossature bois. Façades: bardage bois, teinte naturelle. Toiture: tôle, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 mars 2018 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 21 février 2018

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérante: Olivia Steiner, Le Peu-Péquignot 28, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: RP architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Projet: reconstruction de l'Auberge du Peu-Péquignot à la suite d'un incendie, démolition entrée couverte existante et pose d'une mini-STEP, sur la parcelle 3150 (surface 2278 m²), sise Le Peu-Péquignot. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: longueur 12 m 05, largeur 18 m 75, hauteur 6 m 20, hauteur totale 9 m 80.

Genre de construction: matériaux: existant + ossature bois isolée. Façades: panneaux HD crépis, teinte blanche. Toiture: tuiles, teinte brun-rouge.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 mars 2018 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 21 février 2018

Le Conseil communal

Val Terbi /Vicques

Requérante: Maison de l'enfance de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques. Auteure du projet: Maison de l'enfance de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques.

Projet: construction d'un canapé forestier, sur la parcelle N° 3131 (surface 15510 m²), sise au lieu-dit Sur le Gros Cras. Zone d'affectation: forêt/agricole.

Dimensions principales: diamètre 6 m, hauteur 1 m 70, hauteur totale 1 m 70.

Genre de construction: matériaux: piliers bois, branches.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 23 mars 2018 au secrétariat communal de Val Terbi, ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 19 février 2018

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



APPRENTISSAGES 2018

En qualité d'entreprise formatrice, la République et Canton du Jura met au concours des places d'apprentissage pour les professions suivantes:

Durée de formation: 3 ans

Agent-e en information documentaire (1 place)

Employé-e de commerce (5 places)

Entrée en formation: 1^{er} août 2018

Renseignements: M^{me} Huguette Fluckiger, tél. 032 420 58 80, huguette.fluckiger@jura.ch

Dossier de candidature:

comprenant **obligatoirement**

- lettre de motivation,
- questionnaire de candidature (fait office de curriculum vitae),
- copies des bulletins scolaires de 9^e, 10^e et/ou 11^e Harmos,
- éventuellement, attestation-s ou rapport-s de stage dans la profession souhaitée.

Le questionnaire de candidature, un formulaire de rapport de stage ainsi que la liste des unités administratives formatrices sont disponibles sur le site Internet www.jura.ch/apprentissages ou sur demande auprès du secrétariat du Service des ressources humaines, tél. 032 420 58 80 ou secre.srh@jura.ch.

Intéressé-e? Nous vous remercions d'envoyer **votre dossier complet** au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Apprentissage », jusqu'au **23 mars 2018**.

www.jura.ch/apprentissages

Vous pouvez envoyer vos publications par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures



Pour la rentrée d'août prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division santé-social-arts, un poste d'

Enseignant-e d'informatique

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées en informatique aux élèves de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de l'établissement ou de la division.

Taux d'activité:

15 à 17 périodes hebdomadaires (env. 70 %)

Profil:

- Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Connaissances des outils informatiques régulièrement utilisés dans les écoles
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres

Entrée en fonction:

1^{er} août 2018 (début des cours: 20 août 2018)

Lieu de travail:

Delémont, division santé-social-arts du CEJEF

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e informatique » jusqu'au 9 mars 2018.

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »



Pour la rentrée d'août prochain, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division santé-social-arts, un poste d'

Enseignant-e d'éducation visuelle

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées en éducation visuelle aux élèves de l'Ecole de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales de ces derniers. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de l'établissement ou de la division.

Taux d'activité:

4 à 6 périodes hebdomadaires (env. 20 %)

Profil:

- Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Connaissances de nombreux moyens d'enseignement en lien avec le dessin
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant-e postobligatoire III/Classe 19, en fonction des titres

Entrée en fonction:

1^{er} août 2018 (début des cours: 20 août 2018)

Lieu de travail:

Delémont, division santé-social-arts du CEJEF

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Sébastien Gerber (032 420 79 10) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e éducation visuelle », jusqu'au 9 mars 2018.

www.cejef.ch, rubrique « Postes vacants »

Le Centre Médico-Psychologique pour Adultes (CMPA) met au concours un poste d'

Infirmier(ère) en psychiatrie

Mission: Prise en soins ambulatoire des patients sur prescription médicale. Les prestations relèvent de la psychiatrie communautaire, et comprennent notamment l'évaluation clinique, le traitement, le travail d'intégration sociale; elles sont principalement effectuées au domicile du patient ou dans le milieu social.

Un important travail de réseau et de liaison (orientation, conseils spécialisés, supervision) avec les institutions apparentées (UAP, SSR, Services de soins à domicile, etc.) fait partie des missions de l'infirmier(ère) en psychiatrie.

Exigences: Diplôme d'infirmier(ère) complété par un CAS en santé mentale ou titre jugé équivalent. Expérience dans la prise en charge de situations psychiatriques complexes. Capacité d'autonomie mais aussi à coopérer au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Connaissance du réseau de santé et social du canton du Jura. Permis de conduire.

Taux d'activité: 100% ou à convenir.

Durée de l'engagement: indéterminée.

Lieu de travail: Delémont et Porrentruy.

Traitement: selon l'échelle des traitements en vigueur dans les institutions jurassiennes de soins.

Entrée en fonction: 1^{er} juillet 2018 ou à convenir.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de D^{resse} Danielle Charmillot, médecin-chef, tél. 032 420 51 62, ou auprès de M. Michel Renaud, pour les questions administratives (salaires, statuts, horaires, etc.), tél. 032 420 51 29.

Les candidatures doivent être adressées au Centre Médico-Psychologique pour adultes, administration, case postale 2028, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation », accompagnées des documents usuels, jusqu'au 5 mars 2018 (date du timbre postal).

Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE

La Haute Ecole Pédagogique - BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne - partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste de

Responsable de la formation secondaire (75 %*)

appelé à conduire la filière et à assurer la qualité ainsi que le développement de la formation secondaire au sein de l'institution.

(*En fonction du profil du/de la candidat-e, ce poste peut être complété par des tâches d'enseignement et/ou d'encadrement)

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emplois » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation : **9 mars 2018**

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

Service demandeur / Entité adjudicatrice :

(généralement le service qui a le pouvoir d'adjudger) Conseil communal de Val-Terbi

Service organisateur / Entité organisatrice :

sd ingénierie jura sa, à l'attention de Romain Lambert, Route de Bâle 25, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 421 66 66, Fax: 032 121 66 65, E-mail: r.lambert@sdplus.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Commune mixte de Val-Terbi, à l'attention de M. Yvan Burri, Chemin de la Pâle 2, 2824 Vicques, Suisse, Téléphone: 032 436 15 40, Fax: 032 435 67 47, E-mail: secretariat@val-terbi.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

15.03.2018
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Les questions sont à adresser à l'organisateur: sd ingénierie jura sa, M. Romain Lambert, Route de Bâle 25, 2800 Delémont

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 03.04.2018, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. Date du cachet postal faisant foi. Enveloppe fermée portant la mention « AO GC STEP Montsevelier » et « NE PAS OUVRIR »

1.5 Date de l'ouverture des offres:

04.04.2018

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Commune mixte de Val-Terbi, « Raccordement des eaux usées de Montsevelier au SEDE, via Courchapoix »

2.3 Référence / numéro de projet

9956-1

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
Catalogue des articles normalisés (CAN):

113 - Installations de chantier,
117 - Démolitions et démontages,
151 - Constructions de réseaux enterrés,
211 - Fouilles et terrassements,
221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation,
222 - Pavages et bordures,
223 - Chaussées et revêtements,
237 - Canalisations et évacuation des eaux

2.6 Description détaillée du projet

Raccordement des eaux usées de la localité de Montsevelier au SEDE, via la construction d'un collecteur de Montsevelier jusque dans la localité de Courchapoix.

– Longueur total du collecteur: ~3000 m'
– Volume de creuse: ~ 4700 m³

Ces travaux seront complétés par la réalisation d'un tronçon d'une conduite d'eau potable pour le SEVT, puis d'une part de réseaux de distribution électrique au centre de Courchapoix, secteur « La Grisatte ».

La transformation de la STEP de Montsevelier (travaux de maçonnerie) fait l'objet d'une autre procédure.

2.7 Lieu de l'exécution

Territoires communaux de Courchapoix, Val-Terbi (localités de Corban et Montsevelier).

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

18 mois depuis la signature du contrat
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début 14.05.2018 et fin 03.12.2018

Remarques: LE DEBUT DES TRAVAUX POURRAIT ETRE DIFFERE - SOUS RESERVE DE L'OBTEINTION DES AUTORISATIONS CANTONALES.

Lot voisin: Transformation de la STEP dès octobre 2018.

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Selon les directives administratives de l'AO.

3.6 Sous-traitance

Selon les directives administratives de l'AO.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents.

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents.

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 28.02.2018

Prix: CHF 200.–

Conditions de paiement: Cet émolument est à verser sur le CCP 12-406525-2, Recette Commune mixte de Val Terbi, avec la mention «Inscription AO raccordement EU au SEDE» jusqu'au 28 février 2018. Il sera remboursé à tout soumissionnaire qui dépose une offre dument remplie et complète.

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante:

sd ingénierie jura sa, à l'attention de Romain Lambert, Route de Bâle 25, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 421 66 66, Fax: 032 121 66 65, E-mail: r.lambert@sdplus.ch

Dossier disponible à partir du: 26.02.2018

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier. Les entreprises s'inscriront obligatoirement par courrier ou courriel à l'adresse du point 3.12, par M. Romain Lambert.

4. Autres informations**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Selon les directives administratives de l'appel d'offres.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch + Journal officiel de la République et Canton du Jura.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Interruption**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur / Entité adjudicatrice:

Ville de Delémont Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Service organisateur / Entité organisatrice:

Ville de Delémont

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, à l'attention de Pascal Mazzarini, Rte de Bâle 1, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: 032 421 92 92, Fax: 032 421 92 99, E-mail: uetp@delemont.ch, URL <http://www.delemont.ch/>

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

537.3 GROS-SEUC/CFC 215.2 REMPLACEMENT FACADES

2.2 Description détaillée des tâches

Remplacement de la façade existante (déconstruction et évacuation) par une nouvelle façade ventilée de type métallique (système ventilé) incluant le remplacement des protections solaires par des stores vénitiens.

(Surface concerné environ 2500 m² de façades)

2.3 Référence / numéro de projet

537.3 GROS-SEUC/CFC 215.2 REMPLACEMENT FACADES

2.4 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45210000 - Travaux de construction de bâtiments,
45443000 - Travaux de façade,
45214210 - Travaux de construction d'écoles primaires,
44212381 - Revêtement métallique,
45261213 - Travaux de couverture métallique,
39515430 - Stores vénitiens

2.5 Informations pour la publication de l'avis de marché

Publication du: 15.11.2017

Organe de publication: Journal officiel du canton du Jura

Numéro de la publication 993323